



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 9 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant le recrutement de nouveau personnel par son Ministère.

Les établissements et services de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse nécessitent un personnel nombreux et, par conséquent, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) recrute régulièrement bon nombre de nouveaux effectifs.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Existe-t-il des procédures standardisées suivies par l'ensemble des établissements et services du MENJE en ce qui concerne la gestion des dossiers de candidature pour des postes vacants ? Dans l'affirmative, quelles sont ces procédures ?**
2. **Est-ce que les candidat-e-s sont informé-e-s dans le cas où leurs dossiers sont incomplets et, le cas échéant, est-ce qu'ils ont la possibilité de compléter leurs dossiers de candidature ? Dans la négative, est-ce qu'un dossier incomplet est d'office considéré irrecevable ?**
3. **Selon mes informations, les candidat-e-s dont la candidature n'est pas retenue, ne reçoivent pas toujours de retour par le MENJE. Cette information est-elle correcte ? Dans la négative, dans quel délai le MENJE informe-t-il les candidat-e-s sur le rejet de leurs candidatures ? Dans l'affirmative, est-ce que Monsieur le Ministre partage notre avis, qu'il serait important d'informer les candidat-e-s dans les meilleurs délais si leurs candidatures ne sont pas retenues ?**
4. **Quel est le traitement réservé aux candidatures spontanées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Adam
Député